

**Admission d'une personne âgée à domicile dont l'urgence de la situation nécessite une admission en EHPAD (HT ou HP)**

Coordination de la MAIA pour les situations complexes

Personne âgée à domicile

Coordination de la PTA pour les situations complexes

Réalisation d'un examen clinique complet (a minima une consultation du médecin traitant) et d'un test RT-PCR (à J-2 de l'admission)

La personne est + au COVID 19

Admission en HT ou en HP

EHPAD présentant au moins 1 cas positif parmi les résidents, s'il dispose d'un secteur zone COVID 19

Admission en zone COVID, isolement strict de 21 jours, test chaque semaine jusqu'à négativité

La personne est - au COVID 19

Admission en HT ou en HP

**En priorité absolue :**  
EHPAD indemne (ne présentant pas de cas ni suspect ni positif parmi ses résidents)

**De manière dérogatoire et très exceptionnelle :**  
EHPAD ayant moins de 3 cas parmi ses résidents si pas de nouveau cas positif ou suspect depuis 30 jours à partir du début des symptômes du dernier résident positif ou suspect

**En dernier recours et en cas d'extrême urgence :** EHPAD ayant au moins 3 cas positifs (cluster) si absence de nouveau cas positif ou suspect depuis 30 jours à partir du début des symptômes du dernier résident positif ou suspect

Isolement strict de 7 jours